

	<p>Commission Locale de l'Eau de la Midouze Institution Adour Conseil Général des Landes 40025 MONT DE MARSAN 05.58.46.18.70 veronique.michel@institution-adour.fr</p>	
---	--	---

COMMISSION « TOURISME ET LOISIRS »

REUNION DU 11 AVRIL 2006

La Commission « Tourisme et Loisirs » du SAGE de la Midouze s'est réunie pour la première fois mardi 11 avril 2006 à 15h00 à Mont de Marsan.

Date de convocation : 30 mars 2006

9 présents :

Mr Bernard SUBSOL, Président de la CLE Midouze - **Mr Jean-Claude LALAGÜE**, Uchacq et Parentis
Mr Patrick MIMOT, Syndicat mixte de gestion des milieux naturels - **Mme Armandine BEAUGIER**,
Syndicat intercommunal du Bez - **Mr René CLAVE**, Sepanso 40 - **Mr Yves GALLATO**, Chambre
d'agriculture 40 - **Mme Josiane POPOVSKY**, IMA - **Mme Aurélie DARTHOS**, CG40 - **Mlle Véronique
MICHEL**, Chargée de mission SAGE Midouze.

Étaient excusés :

Mr Robert PERRUSSAN, CDTL 32 - **Mr Marcel ESTIVALS** (Maire de Tartas) - **Mr François
LESPARRE**, Chambre d'agriculture 40 - **Mme Chantal PAVARD-GIBBS**, UMINATE - **Mr François
JONCOUR**, Agence de l'Eau - **Mr Philippe BARRIEU**, MISE 32 - **Mr François RUIZ**, SIVU des Berges
de la Midouze.

Ordre du jour :

1. Choix du rapporteur
2. Remarques et validation du Chapitre I : Présentation du bassin
3. Remarques et validation du Chapitre II : Usages
4. Remarques et validation du Chapitre VI : Tourisme et Loisirs
5. Etudes à engager ?

Monsieur le Président accueille les membres de la Commission dans les locaux du Conseil Général des Landes et ouvre la séance en présentant l'ordre du jour.

Il informe les membres de la Commission que le Bureau se réunira le 4 mai 2006 à 14h30 pour faire le point sur les travaux de commissions et pour préparer la prochaine Commission Locale de l'Eau qui se tiendra à Mont de Marsan, le 23 mai 2006 à 15h.

1 / CHOIX DU RAPPORTEUR

Le Président explique à la commission que lors du bureau du 27 septembre 2005, il a été convenu de désigner des rapporteurs de commission dont le rôle est d'aider la chargée de mission dans la rédaction du compte-rendu et présenter les travaux des commissions au bureau et à la CLE.

Mme BEUGIER, du Syndicat Intercommunal du Bez, se porte volontaire pour être rapporteur de cette commission « tourisme et loisirs ».

La commission valide à l'unanimité la candidature de Mme BEUGIER.

Avant de procéder aux remarques relatives aux documents envoyés, le Président rappelle que ces documents ont été réalisés à l'aide du porté à connaissance réalisé par l'Etat et des données et cartes fournies par l'Observatoire de l'Eau des Pays de l'Adour (OEPA).

Dans un second temps la chargée de mission rencontrera les équipes techniques de plusieurs structures afin de compléter cette première version de l'Etat des lieux et prendra en compte les remarques formulées lors des 4 commissions thématiques.

2 / CHAPITRE I : Pas de remarques

3 / CHAPITRE II : Pas de remarques

4 / CHAPITRE VI

p2, §1.1

Mr MIMOT précise que le site d'Arjuzanx fait 2300ha et que les 147ha indiqués correspondent au lac de baignade. Il indique que le cabinet MLV travaille sur le projet d'aménagement du site (pédalos, canoë, maison de la nature, circuits et parcours pédagogiques, observatoires à fréquentation contrôlée et accompagnée, etc.) et ajoute l'organisation par l'ANA des joutes.

La base nautique de Ménasse est provisoirement gérée non pas par le DDAF mais par la communauté d'agglomération du Marsan.

P3, §1.3

Mlle DARTHOS indique que le SIVU des berges de la Midouze a fait de la gestion des embâcles une de ses priorités.

La commission souhaiterait que les représentants du canoë-kayak participent aux commissions.

P5, §2

Mlle DARTHOS évoque les aménagements pour l'amélioration du peuplement piscicole suivis par la fédération de pêche des Landes (ex. : projet avec Syndicat du Bez) → voir avec Vincent Renard

P13, §3

Mr MIMOT souligne un problème de gestion des sangliers sur le site d'Arjuzanx, la population étant passée de 200 individus à 30 (→ voir avec Patrick DULAU du Syndicat Mixte).

P15, §4.2

Sur le canton de Roquefort, il existe un parcours de randonnée équestre (pour cavaliers indépendants), pédestre et VTT de plusieurs jours (circuit inscrit dans le PDIPR).

P15, §4.3

Mr MIMOT indique qu'une liaison cyclable - vélos et VTT - est prévu sur le Pays Morcenais pour s'intégrer dans le projet départemental.

Par ailleurs, un circuit faisant le tour d'Arjuzanx est accessible aux VTT et un parcours équestre est en cours de réflexion.

Projet de voie verte cyclable Agen-Bayonne

Mlle DARTHOS présente le projet de création d'une voie verte cyclable entre Agen et Bayonne, qui emprunterait le chemin de halage de la Midouze. Elle indique que l'aménagement sera limité car la piste se trouve dans le périmètre du site Natura 2000 « Réseau hydrographique des affluents de la Midouze ». Le conseil général des Landes se porte garant du respect du site.

P 16, §4.4 Problématique des loisirs motorisés

Mme BEUGIER aborde le problème des loisirs motorisés (4*4, quads, motos) qui sont en pleine expansion et qui risquent de poser des problèmes par la suite. Ainsi sur Villenave, le sentier botanique - vallonné - est utilisé à cet effet ; pour l'instant

→ *En attendant les préconisations du SAGE à ce sujet, les personnes intéressées peuvent trouver un certain nombre de renseignements en suivant ce lien (textes réglementaires de références, conseils, etc.) : http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=5052*

Problématique de la Jussie

La problématique de la Jussie est abordée : pas de traitement définitif, arrachage manuel le plus souvent, mais à recommencer tous les ans, la Jussie bouturant à partir de n'importe quel « morceau » (bout de feuille, de tige, racines...). Le problème de cette plante invasive sera abordé dans le Chapitre III : Gestion et protection des milieux aquatiques.

5 / ETUDES COMPLEMENTAIRES A ENGAGER

La commission estime qu'il n'y a pas d'études complémentaires à engager concernant cette thématique.

Le Président remercie les membres de la commission pour leur participation et lève la séance.